



# L'Écho de la Diablée

**La lettre d'information de la Commune de Réallon  
Numéro 30 - Décembre 2018**

## Sommaire

▪ LE MOT DU MAIRE .....	2
▪ L'ACTION COMMUNALE .....	4
▪ REMONTEES MECANIQUES .....	8
▪ LE COIN DES ASSOCIATIONS.....	9
- Patrimoine en Réallonnais .....	9
- Club du Mourre Froid .....	10
- Ski Club de Réallon .....	11
▪ DIVERS .....	12
▪ ETAT-CIVIL .....	16

## Quelques animations sur la station :

01/01/2019 – Spectacle Decapadiot – front de neige

02/01/2019 – Spectacle de magie – salle de la Rama

03/01/2018 – Descente aux flambeaux des enfants – front de neige

03/02/2019 – Derby de la Spatule en bois – sur les pistes

10/02/2019 – La Trafanelle – foyer de ski de fond

Les lundis 11, 18, 25 février et 4 mars 2019 – Descente aux flambeaux des moniteurs de l'E.S.F. 18h45

12/02/2019 – Les givrés de la Rue – centre station

Les jeudis 14, 21, 28 février et 7 mars 2019 – Descente aux flambeaux des enfants et feu d'artifice 17h00

31/03/2019 – La Ripaa Race – sur la piste de luge

## Le Mot du Maire



Chères Réallonnaises, Chers Réallonnais,

Une année s'achève, une autre commence, avec l'espoir et le souhait qu'elle soit au moins aussi bonne sinon meilleure que la précédente.

Pour ce faire, deux éléments sont indispensables pour une commune : les réalisations et l'humain ou plutôt l'humain et les réalisations s'il convient de hiérarchiser.

L'humain, c'est l'affaire de nous tous, c'est un levier sur lequel chacun peut agir à moindre coût, ce qui n'est pas négligeable en cette période économiquement difficile.

Une valeur qui se fonde sur la volonté de penser à autrui avant de penser égoïstement à soi. Cette volonté, c'est la mienne, c'est celle qui m'anime et me motive dans mon mandat de Maire de Réallon et de vice-président de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. C'est celle des élus qui m'entourent et me soutiennent dans mon action comme celle aussi des agents communaux et du personnel des remontées mécaniques dans l'exercice de leurs fonctions à tous les niveaux. Qu'ils en soient les uns et les autres remerciés et encouragés pour leur investissement personnel au service de la population et du bien-vivre de tous.

Au chapitre de l'humain je retiens un projet qui tenait à cœur aux parents d'élèves depuis de nombreuses années : la mise en place d'une garderie au groupe scolaire des Rousses. Les enfants sont ainsi gardés à l'école de 8h30 à 9h et de 16h30 à 18h. Ce service répond à un besoin effectif d'un bon nombre de familles.

L'humain, c'est aussi pourvoir au mouvement des personnels. Pour certains il s'agit de départs à la retraite annoncés qu'il nous faut anticiper : Jean-Michel et Maurice. Pour d'autres d'un désir de changer de poste ou de lieu de travail : il en est ainsi pour l'animateur des remontées mécaniques Aurélien Loucheux, et pour Benjamin Saint-Donnat qui a intégré cet automne un poste d'adjoint au directeur d'exploitation à la station d'Orcière-Merlette. A tous les deux nous souhaitons de réussir dans leur nouvelle fonction.

Concernant les mouvements de personnel au sein de la régie des remontées mécaniques, je laisse le soin à notre directeur de la régie de remontées mécaniques de décrire le nouvel organigramme qu'il a mis en place, nous parler des recrutements qu'il a effectué, des travaux réalisés en 2018 ainsi que des projets pour 2019.

En ce qui concerne la commune, la commission travaux s'est déterminée pour l'embauche de Philippe Bertand en tant qu'employé communal. Philippe est bien connu des réallonnais, il est le fils de Simone et Aimé Bertrand. (Simone dit Cyprien est née et a vécu de nombreuses années à Réallon.)

Les réalisations, c'est ce qui se voit et ce qu'il est coutume de lister à ce stade de l'année. Je ne faillirai pas à la tradition ! L'année qui s'achève a connu son lot de réalisations dans le cadre d'un budget équilibré. Pour 2018, en plus de l'entretien quotidien de l'existant, nous avons pu :

- Réhabiliter le monument aux morts,
- Transcrire dans un document unique l'évaluation des risques professionnels ce qui est une obligation de l'employeur.
- Instaurer une garderie périscolaire, gérée par le SIVU depuis la rentrée 2017/ 2018.
- Mettre en place le plan communal de sauvegarde (document opérationnel permettant à la commune de se structurer pour gérer au mieux les événements). Il donne un contexte légal à

l'organisation à mettre en œuvre lors d'une catastrophe et il est obligatoire pour les communes possédant un plan de prévention des risques. (PPR).

- Recruter un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux de maillage des sources, la réhabilitation du réseau d'eau potable, rive droite du torrent de la Pisse et l'alimentation en eau potable du hameau des Méans.
- Afin de contribuer à la maîtrise de la consommation énergétique, doter les lampadaires d'éclairage public d'ampoules à économie d'énergie, assurer la mise aux normes énergétique de la station, de Pra prunier et des Rousses et poser des horloges sur l'ensemble de la commune.
- Réaliser l'accessibilité du bâtiment de la mairie aux personnes à mobilité réduite.
- En collaboration avec le Parc National des Ecrins, terminer les travaux de création du sentier du Laus, de la boucle des Fontaines et poser un pupitre relatant la légende des Trafans au lieu-dit le Pas du Layre.
- Participer aux travaux de démolition et d'évacuation des matériaux de la passerelle d'accès à l'alpage de la vieille selle.

Faute de temps, les travaux de voirie de la charrière des voûtes au quartier « Sous l'Eglise » et l'aménagement de la placette où sont installés les containers sera mise en chantier au printemps.

Au sujet des travaux, il est bon de rappeler que nous sommes tributaires des financements publics qui ne sont pas toujours accordés au moment voulu et pour le montant espéré. Un exemple frappant avec la cabane du Vallon qui aurait dû voir sa réalisation terminée depuis 2016. Nous avons reçu ces jours-ci uniquement l'arrêté des subventions. Nous pourrions sans doute faire plus et mieux en augmentant substantiellement les impôts, ce qui n'était pas envisagé et que nous n'envisageons pas à ce jour.

Pour 2019, quelques projets se dessinent : mon ambition majeure est de préserver et de bâtir pour et avec tous les réallonnais un cadre de vie le plus agréable et le plus attractif possible, à la hauteur de nos moyens actuels et à venir. Le rôle des élus n'est pas de satisfaire des envies personnelles parfois légitimes mais d'initier et d'assumer des projets collectifs cohérents reconnus par tous et au sein desquels chacun doit se sentir acteur afin d'en assurer la pérennité.


- La construction de la cabane du Vallon pourra enfin voir le jour.
- Nous travaillons aussi à la création du sentier du Col de la Coupa.
- La réhabilitation du four des Gourniers sera réalisée avant la saison estivale.
- Le maillage des sources de Cuncunny et des Fouents afin de desservir les hameaux des Gourniers, du Villard, du chef-lieu et des Méans sera en bonne voie de réalisation.
- La réhabilitation du réseau d'eau potable du Chef-Lieu sera mise en chantier.
- Nous continuerons à œuvrer pour que le projet de microcentrale voit le jour (nos partenaires évaluent à une dizaine d'années le temps consacré aux études et à la réalisation d'un tel projet).

Qu'en cette nouvelle année 2019, la santé, la sérénité et le bonheur rayonnent dans tous les foyers et que nous construisions ensemble par un comportement citoyen et responsable un présent toujours plus beau et un avenir encore plus prometteur à offrir comme étrennes aux jeunes générations. En mon nom personnel et au nom de tous les acteurs de la municipalité, bonne et heureuse année 2019.

**Jean-Louis GLEIZE,  
Le Maire de Réallon.**

# L'action communale

C'est l'hiver et la neige est au rendez-vous, concernant le déneigement voici quelques rappels :


- En période de chute de neige ne stationnez pas sur les voies publiques déneigées, en particulier à l'intérieur des hameaux ou la circulation des engins est déjà difficile. Stockez les véhicules chez vous ou regroupés sur les parkings.
- Chacun est responsable de la décharge de son toit (responsabilité juridique) et doit faire en sorte que les décharges tardives ne gênent pas la circulation.
- Enfin, si chacun agit pour déneiger ou compléter le déneigement sur les domaines collectifs, tout le monde circule plus facilement ! 

Concernant le gravillonnage : la commune est vaste, les conditions évoluent vite, les interventions sont déclenchées au coup par coup en fonction des besoins. Il est donc possible et même souhaitable que chacun avertisse les services de la mairie (04.92.44.23.93) pour informer des secteurs à traiter le plus rapidement possible.


Plus largement et dans le même esprit, toute personne qui détectera un danger, une fuite, toute détérioration de biens communaux ou de réseaux peut bien évidemment, et avec les remerciements du Conseil Municipal, en faire part à un Conseiller municipal ou au secrétariat de la mairie pour un signalement rapide qui peut parfois éviter l'aggravation des risques ou des dégâts.

**Pierrick Grange**

## **Viabilité hivernale Plan de déneigement hiver 2018/2019**


Afin de préparer au mieux le service « Déneigement » assuré par la municipalité, le Conseil Municipal a approuvé, en séance du 30 novembre, le plan de déneigement défini pour l'hiver 2018/2019. 

En premier lieu, il convient de rappeler que, depuis l'hiver 2012/2013, une réorganisation du déneigement a été engagée du fait notamment que l'engin communal qui assurait jusqu'alors les travaux de déneigement était de moins en moins fiable et ne permettait plus d'envisager sereinement les travaux de viabilité hivernale effectués jusqu'alors.

Ainsi, une convention a été passée entre la Commune et le Département : la route départementale 241 (de Réallon jusqu'aux Gourniers), déneigée jusqu'alors par l'engin communal, est déneigée par les services du Département. 

La Commune assure, en liaison avec l'Antenne Technique d'Eygliers et sous son contrôle, le déneigement de l'extrémité de la route départementale 241 (du pied du village des Gourniers jusqu'à la Chapelle) et de la voie départementale 341 (du Monument aux Morts jusqu'à l'Eglise).

En contrepartie, le Département assure le déneigement de la voie communale d'accès au foyer de ski de fond ainsi que du parking devant le groupe scolaire des Rousses.

D'autre part, et comme les hivers précédents, le Département assure le déneigement du parking du Sagnas à la station de Réallon, ainsi que de la charrière grande de Pra Goudin, par simple poussée de la neige sur les bords de cette voie et du parking. Ce déneigement est effectué dans la continuité du déneigement de la route d'accès à la station (RD 609), chaque fois que nécessaire, lorsque l'engin du Département est sur place et une fois le service sur route départementale terminé. 

A l'identique de l'hiver dernier, la Commune a confié à un prestataire privé – M. CEAS Sébastien – le déneigement des voies communales (voies et parkings des Gourniers, de Réallon, des Méans et des Rousses).

Dans l'objectif de maintenir le niveau du service en matière de viabilité hivernale, la Commune vient de passer comme les hivers précédents, une convention pour l'hiver 2018/2019 avec un prestataire privé (M. Eric MARSEILLE) pour compléter la prestation effectuée par le Département au niveau de la station : évacuation des bourrelets de neige sur le parking du Sagnas,





déneigement de la charrière grande de Pra-Goudin (jusqu'à la plateforme de retournement située au droit de l'Hôtel des 4 Saisons) et de la voie communale des Forests d'estive de Pra-Prunier, y compris ses parkings ainsi que l'accès aux containers semi-enterrés.

Concernant le déneigement à l'intérieur du village des Méans (Charrière de la Combe depuis la maison « Roux » jusqu'à l'Ecole Saint-Jacques puis la Charrière des Touisses jusqu'à l'écurie « Marenthier » puis retour depuis l'Ecole en direction de la Route Départementale par la voie communale « Montée des Muriers » ), et suite à la réunion publique qui s'est tenue à l'ancienne école des Méans le 22 août 2015, celui-ci sera effectué par les employés municipaux à l'aide d'une fraise à neige, à l'identique de l'hiver dernier.

Il en sera de même pour le quartier « Sous l'Eglise » (Charrière des Voûtes de la maison « Peyron Christine » jusqu'à l'arrière de la maison « Gleize Antoine » ainsi que pour la Charrière du Portaret du pont du milieu jusqu'au droit de l'ancienne maison « Leydet »).

A l'identique des hivers précédents, les employés municipaux effectueront aussi le déneigement d'un chemin piétonnier, suivi d'un salage/sablage pour la voie d'accès au « Château ».

Quant au déneigement de la cour du groupe scolaire des Rousses, celui-ci sera effectué avant l'accueil des enfants, soit avant 8 h 30, par un prestataire privé avec mise à disposition de la fraise à neige de la commune.



Comme pour les hivers précédents, la municipalité a décidé de ne déneiger que les grands axes par souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, tout en étant conscience que le déneigement des voies secondaires restera à la charge des riverains.

Enfin, les services municipaux assureront comme l'hiver dernier, et lorsque cela sera nécessaire, le gravillonnage des voies communales.



Nous nous permettons de rappeler à tous les usagers de garer leurs véhicules en bordure des circuits de première urgence quand la neige est annoncée, sans toutefois perturber le déneigement.

En ce qui concerne les parkings, les véhicules seront regroupés de façon à faciliter le déneigement.

Enfin, il est rappelé que le stockage des matériaux est strictement interdit sur les parkings.

Tenant compte des différents éléments définis ci-dessus, et du fait que l'engin de déneigement de M. CEAS est stationné dans les garages de la Mairie, il est défini le plan de déneigement développé ci-joint (plan non figé et évolutif en fonction de problèmes rencontrés ou en cas d'imprévu).

### **Horaires d'intervention : 5 h 30 – 22 h**

Déclenchement de l'intervention : par le Maire de la Commune de REALLON (ou de son représentant).



### **Identification des routes à déneiger :**

#### **A) Circuit de « Première urgence » (à réaliser avant 9 heures trente) :**

Départ MAIRIE → Charrière de la Pisse → Charrière de Sainte Luce (Eglise) → Partie de la Charrière de Rabasse (sens de déneigement : de Chez MARSEILLE Hélène en direction du Pont) → Parking de la Côte → Maison OLLIEU/DAGOSTINO → Parkings de la Freirie → Charrière des Vergers (sens de déneigement : de la maison BOUVIER en direction du monument aux morts) → Surlargeurs et parkings de la Place et de la Mairie.

Direction Les Gourniers (1) :

→ La Charrrette aux Gleizes  
 → Charrière de Viarette et Partie basse domaine public devant Martin → Parking des Tomelles → Retour → Charrière des Barbus (maison OLLIEU James) → Parkings du Champ de Foire, du pont des Gourniers et des Bélias,

Retour en direction de REALLON :

→ Surlargeurs et parkings du Foyer de ski nordique de l'Isle,  
 → Surlargeurs et parkings du Villard (entrée et sortie),  
 → Surlargeurs et parking des Gleizes.

Direction Les Méans (1) :

➔ Charrière de Combe Escure (de la Maison « Didier » à l'ancienne école Saint Jacques),

Direction Les Rousses (1) :

➔ Parking de l'école des Rousses ➔ Montée des Praux et son Parking.

(1) : le déneigement des routes départementales RD 241, RD 41 et RD 9 est assuré par les services du Conseil Général (en cas de déneigement non effectué par le Conseil Général lors de l'intervention, baisser l'étrave à l'aller et au retour).

### **B) Circuit de « seconde urgence » :**

Les Rousses :

➔ Parking des Mi ➔ Surlargeurs de la traversée du hameau des Rousses ➔ Charrière Saint Claude,

Direction Les Méans :

➔ Parking « Pont du Moulin » ➔ Parking du carrefour RD 9 / RD 41 à l'entrée du hameau des Méans ➔ Surlargeurs de la traversée du hameau des Méans ➔ Parkings de l'Oratoire de Sainte Barbe,

Direction Réallon :

➔ Décharge à gravats de Maou-Riou ➔ Entrée du village de Réallon ➔ Charrière des Voutes (depuis la maison PEYRON) ➔ Surlargeurs Charrière Grande ➔ Parking de la Fontaine ➔ Pont Bas de la Pisse ➔ Emplacement des containers à ordures ➔ Charrière des Voutes (maison PEYRON Christine) ➔ route d'accès à la station d'épuration ➔ FIN du déneigement.

### **Recommandations :**

*Pousser la neige de manière à dégager les sorties privées sur la voie publique (entrées d'appartements, garages, voies privées, poubelles).*

## **Plan Communal de Sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.) définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques présents sur la commune.

Ce document est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.). La Commune de Réallon a donc fait élaborer cette année son P.C.S. par le bureau d'études Gérisk.

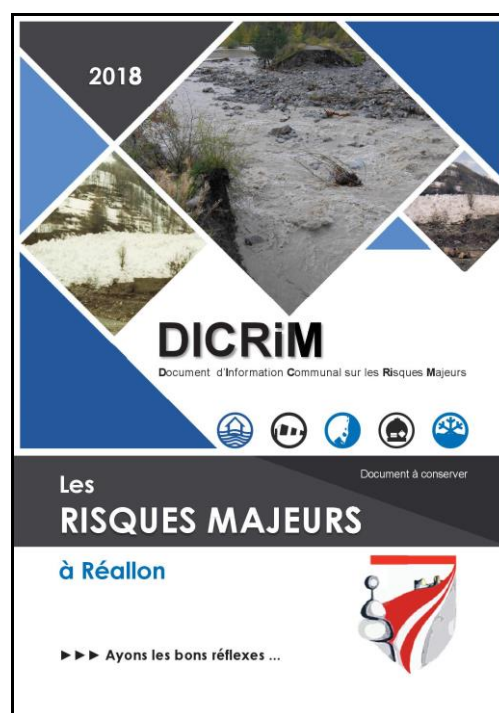
Dans le cadre de la réalisation du P.C.S., le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) a également été établi.

Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens. Celui-ci comprend trois grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune avec des exemples de réalisation,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

Le D.I.C.R.I.M. est librement accessible par toute personne en mairie, ou consultable sur le site internet de la Mairie, dans l'onglet « Actualités ».



## Réserve Communale de sécurité civile

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales et les secouristes en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement.

L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le Maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information et des exercices peuvent être organisés par la mairie.

### **But de la réserve communale :**

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les secouristes et les pompiers en cas :

- de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts, etc.),
- ou d'accidents industriels (par exemple, en cas d'explosion d'une usine).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées à un membre de la réserve communale de sécurité civile sont les suivantes :

- la surveillance des cours d'eau ou des digues ;
- l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ;
- le débroussaillage ;
- le déneigement ;
- le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit ;
- l'assistance aux formalités administratives des sinistrés, etc...

### **Qui peut postuler ?**

Il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Les compétences requises dépendront des missions confiées par le Maire. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le Maire.

Vous devez adresser votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile au Maire de votre commune.

### **Contrat d'engagement**

L'engagement dans la réserve communale prend la forme d'un contrat signé entre vous et le Maire. L'engagement est souscrit pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable.

Vous vous engagez à respecter la charte de la réserve civique (consultable sur internet ou en Mairie).

Une fois votre contrat signé, vous devez être disponible en cas d'appel.

Les activités du réserviste ne peuvent pas excéder 15 jours ouvrables par an et plus de 24 heures par semaine.

### **Modalités de fonctionnement de la réserve communale :**

#### **Autorisation de votre employeur**

Pour accomplir votre engagement pendant votre temps de travail, vous devez obtenir l'accord de votre employeur.

En cas de refus, votre employeur vous adresse par RAR sa décision motivée dans la semaine qui suit la réception de votre demande.

Votre contrat de travail est suspendu pendant la période d'activité dans la réserve de sécurité civile.

Toutefois, la période d'activité dans la réserve de sécurité civile est considérée comme une période de travail effectif en matière d'ancienneté, de congés payés et de droit aux prestations sociales.

Aucun licenciement ou déclassement professionnel, aucune sanction disciplinaire ne peuvent être prononcés à votre encontre en raison de vos absences résultant de votre engagement.

#### **Protection sociale**

Pendant votre période d'activité dans la réserve de sécurité civile, vous bénéficiez, ainsi que vos ayants droit, des prestations assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont vous dépendez en dehors de votre service dans la réserve.

#### **Séances d'information**

Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information peuvent être

organisées par le Maire et des exercices sont programmés.

Ces séances vous permettent d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir et de connaître l'organisation globale des secours.

Des exercices concrets de simulation peuvent accompagner les séances d'information.

## Remontées Mécaniques

Notre station de Réallon, benjamine des stations françaises, a passé une très belle année 2018. Que ce soit la saison d'hiver ou d'été, ce sont les deux meilleures saisons jamais réalisées par la Régie des Remontées Mécaniques qui continue de se développer, de se diversifier et de se mettre au gout du jour.

Malgré un équilibre économique très fragile, il est de notre devoir de continuer à faire vivre ce formidable outil de travail, acteur économique et social fort pour tout notre canton et au-delà.

L'hiver 2018-2019 sera je l'espère tout aussi enneigé que l'an passé car de nouvelles contraintes financières sont imposées à la régie des Remontées Mécaniques de Réallon. La transformation de notre régie est un point important des actions que nous avons eu à mener en cette fin d'année avec le concours de la Préfecture : obligation est faite d'imposer le statut de régie à autonomie financière à notre station, régie qui sera administrée par un conseil d'exploitation. En clair : Dépenses et recettes doivent s'équilibrer. Jusqu'à ce jour, lorsque le budget de la station était déficitaire, le budget de la commune apportait une contribution financière pour équilibrer les comptes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Etat nous interdit cette procédure. De plus pour assurer les besoins en trésorerie de la régie des Remontées Mécaniques, il va falloir recouvrir à un prêt relais (dans l'attente du versement de subventions attendues), ainsi qu'à un éventuel emprunt.

Il sera important avec l'arrivée de ces nouvelles contraintes fortes pour la régie des Remontées Mécaniques que l'ensemble des acteurs de la station (Aménageur, A.S.L.S.R., commerçants, école de ski, associations, ...) poursuivent la dynamique de collaboration que nous menons en ce moment. C'est en étant unis et en avançant

ensemble que nous pourrons continuer à faire rayonner notre belle station.

En effet, afin de sécuriser le futur, il est impératif de continuer à tirer notre station de Réallon vers le haut tout en ayant une gestion financière très stricte. Ainsi, le personnel de la régie des Remontées Mécaniques continuera quel que soit son service à offrir une prestation de haute qualité à sa clientèle et de nouveaux projets de développement de notre station ne cesseront pas d'être portés.

Il est important de souligner que le dynamisme de Réallon et la qualité de ses prestations n'ont pas à rougir des plus grands domaines. Dans cette optique de nombreux projets sont en cours, ou doivent se mettre en place afin de conserver notre attractivité dans le futur.

- Une étude d'avant-projet est en cours pour aménager les combles des bureaux de la régie des remontées mécaniques ainsi que son garage et son poste de secours.
- Un projet porté sur l'amélioration des moyens de production de la neige de culture sera porté en 2019 afin de produire plus économiquement et plus rapidement.
- Dès cet hiver, toute notre clientèle pourra profiter d'une application mobile gratuite qui permettra de retrouver des informations classiques comme l'agenda, les webcams ou l'annuaire mais aussi des nouvelles fonctionnalités comme le chronométrage, les cartes postales ou des itinéraires GPS.
- La diversification estivale continue de faire partie des axes majeurs de développement de la station car chaque été la fréquentation de nos télésièges panoramiques conforte le fort potentiel de notre domaine. Une prochaine vague de création de pistes VTT sera réalisée durant le printemps 2019 ainsi qu'un projet majeur d'accueil de notre clientèle au sommet du télésiège de Chabrière. Par ailleurs, la signalétique des chemins de randonnée piétonne sera rénovée dès l'arrivée des beaux jours.

De plus, nous reprenons la gestion de la base de loisirs de L'Isclé et de son foyer nordique. Le délégataire Monsieur Septembre, Président de l'association Toofyk loisirs a souhaité mettre un terme au contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) le 15 novembre dernier et il sera pour nous



important de continuer sur la dynamique de ces dernières saisons. A ce jour il nous faut noter que le délégué est redevable d'une dette envers la régie des remontées mécaniques. Nous nous emploierons à lui demander son remboursement. Nous ferons en sorte que la sélection du nouveau candidat ait lieu avant la saison estivale.

Dernière parenthèse sur la saison estivale 2019 qui se prépare déjà. A cet effet le projet d'aménagement de l'accueil au sommet des télésièges de Chabrières devra voir le jour au printemps afin de proposer un accueil de grande qualité dans ce cadre déjà majestueux entre les aiguilles de Chabrières et lac de Serre-Ponçon. Pour dynamiser le tout, un programme événementiel chargé vous sera dévoilé prochainement. Première date à retenir : une coupe de France VTT enduro les 27 et 28 juillet.

**Robin DEYMIER,**

**Directeur de la Régie des Remontées Mécaniques.**



## **Le coin des Associations**

### **Patrimoine en Réallonnais**

L'inauguration en Août 2018 de la fin des travaux du Fort est ancrée dans nos mémoires pour longtemps ! Nous avons eu plaisir à remercier les autorités et les Réallonnais pour leur soutien et leur générosité que nous ne sommes pas près d'oublier. Un grand moment festif !

Ce jour-là les Dieux étaient avec nous ! La pluie l'était également mais nous l'avons contournée. Dès 17H le ciel s'est dégagé, un répit qui a permis à chacun de « courir » à la queue leu leu jusqu'au fort afin de l'honorer. Sylvestre Garin a su donner vie aux pierres mais l'orage menaçait trop fort pour prolonger. Le quiz en a pâti !

De retour au Chef-Lieu ... nouveau jonglage avec les averses ! Le spectacle équestre en a un peu souffert mais pas les combats aux épées ni le spectacle de feu qui a suivi ! Le buffet dinatoire a permis de régaler près de 300 à 400 convives sous le charme des danses et des chants des Mantenaires Champsouris. Nuit tombante, la pluie dans un dernier sursaut a défié le feu d'artifice mais en vain

: un spectacle à la hauteur et du résultat escompté ! Les applaudissements qui suivirent furent autant de remerciements aux organisateurs et artificiers de fortune !

Ainsi s'achève un pan d'histoire de la vie de « Patrimoine en réallonnais » né du désir de sauvegarder le fort. Bien sûr le mur reliant les deux tours est un peu jaloux. Mais rien n'est impossible si la volonté des Réallonnais traduit ce désir !

Aujourd'hui un nouvel exercice nous attend. Celui d'honorer les « Parures de bronze » de Réallon ! On sait que 3 dépôts ont été découverts fortuitement au 19<sup>ème</sup> siècle. Le deuxième dit de « Champ Colombe » (461 pièces) fut découvert par des bergers sur la pente du torrent en 1870. Il a eu l'honneur du musée national de Saint Germain en Laye, Le troisième découvert en 1932 (265 pièces) au lieu-dit des « Truquets » est exposé à Gap. Tous deux ont en commun le grand nombre de pièces, l'absence d'usure et leur variété (rouelles, bracelets, fibules, mors, éléments de ceinture, armes, épingles ...). Notre choix se porte sur la plus belle des parures, une pièce exceptionnelle de cette période de la protohistorique.

Il s'agit donc d'un précieux patrimoine local mais aussi ... national, européen et mondial. Pas moins ! N'ayons pas peur des mots ! Il doit faire partie de l'identité du village puisque c'est l'une des plus belles pièces de cette période que détient l'humanité.

Il nous revient de la valoriser ... Notre rôle reste modeste vue l'ampleur de la tâche. Mais à nous de créer une dynamique de nature à susciter l'intérêt de tous et d'étendre le travail déjà initié.

Une partie de ce trésor a été exposée en mairie de Réallon en 2007 à l'occasion des fêtes du patrimoine. Déjà 11 ans ! La vitrine est restée 3 jours sous bonne garde avec obligation pour Patrimoine en Réallonnais de ne pas la quitter des yeux.

De nombreuses questions posées par ces découvertes, restent aujourd'hui sans réponse. Pourquoi ce privilège se situe à Réallon ? Témoigne-t-il d'un intérêt stratégique ? Quelle est la nature des peuples en moyenne montagne qui séjournaient ou transitaient ? Où sont les traces d'habitats préhistoriques à découvrir ? Comment

expliquer le luxe des parures ? Pourquoi les avoir enfouies ? Témoignent-elles de l'existence d'un personnage important ou d'une divinité ? Comment expliquer leur similitude avec d'autres dépôts de l'arc alpin ? Quel était le réseau de communication à cette époque ? Où se trouvaient les zones de production ? Comment s'est fait l'évolution des sociétés à l'âge de bronze ? ....

Sur le chemin de ces réponses la duplication de ces parures nous a paru s'imposer dans le respect de l'original.

Eliane G. est à la manœuvre en vue d'aboutir mais chacun sait que la route est longue et pleine d'embûches. A chacun de l'encourager.

Ce travail doit se faire en collaboration avec la conservatrice du musée de Gap qui a délégué un archéologue, Monsieur Vappereau. La duplication a vocation de partage des connaissances. Une première étape consiste à réaliser les moules au meilleur prix via un scan en 3D des originaux. Puis il nous faudra trouver une entreprise qui moulera les pièces en résine imitant le bronze.

L'autorisation devra être accordée par la conservatrice du musée et le président du Conseil Départemental. Au final une vitrine, un lieu d'exposition et la rédaction d'un pupitre s'imposera.... De quoi occuper les soirées d'hiver.

En cette fin d'année nous avons plaisir à souhaiter à tous, sans exception, des bonnes fêtes associant joie et espoir en 2019 !

**Jean SUIRE**

**Président de Patrimoine en Réallonnais**

## **Club le Mourre Froid**

Pour le deuxième semestre de l'année 2018 :

☞ Le club a participé ou organisé :

➤ le 2 juin à une croisière dans le golfe de Saint-Tropez et Port Grimaud. Cette croisière a été initiée par le club Entre Lac et Morgon de SAVINES LE LAC

➤ le 22 juin aux rencontres départementales de pétanque à CHORGES - 6 équipes masculines ou mixtes (en triplettes) et 2 équipes féminines représentaient le club. Nous étions 26 personnes

du club soit à pique-niquer soit à prendre le repas au restaurant.

Au total 58 équipes masculines ou mixtes et 14 équipes féminines ont participé à ces rencontres dans la bonne humeur et sous un beau soleil.

➤ le 14 septembre, le challenge de pétanque inter-club du Mourre-Froid avec la participation des clubs de Savines le lac, Crots et Chorges à la station de REALLON. 16 équipes (en triplettes) se sont rencontrées dans la bonne humeur et la convivialité sous un très beau soleil.

Le repas préparé par Isa et Laurent BOUVIER avec en plat principal filets de poulet crème aux champignons des bois et riz, en dessert framboisier avec une déco particulière « des boules de pétanque » en chocolat bien sûr, a été apprécié par tous les convives. Pour la 3<sup>ème</sup> année le club avait organisé une tombola avec 100% des tickets gagnants avec en plus cette année la mise en jeu d'un téléviseur.



Environ 85 personnes étaient présentes à cette journée.

Merci à toutes les « petites mains » qui ont participé à l'organisation de cette journée. Sans ces bénévoles une telle manifestation ne pourrait pas avoir lieu.

C'est l'équipe de CROTS (Bernard GOUSSEBAYLE, Jacky LEYDET et André EVIN) qui a remporté le challenge. Le trophée rejoint donc pour la troisième année consécutive le club de CROTS.



*Les gagnants du Trophée*



*Le dessert*

**Pour 2019 nous pouvons déjà retenir les dates suivantes :**

- le vendredi 11 janvier 2019 - la galette des rois à la salle de la mairie
- le vendredi 8 février - Assemblée générale du club à la salle de la mairie
- le vendredi 30 août 2019 - Le Challenge de pétanque inter club du Mourre-Froid à la station de REALLON

**Le Calendrier 2019 de la Fédération Départementale :**

- Samedi 25 mai 2019 Assemblée générale de la fédération départementale à SAVINES LE LAC
- Mardi 28 mai 2019 Journée de la Forme à CHABOTTES
- Jeudi 6 juin 2019 Boules lyonnaises à CURBANS
- Mardi 25 juin 2019 départementale de pétanque à LARAGNE
- Vendredi 27 septembre 2019 journée de l'amitié à EMBRUN
- Lundi 12 novembre 2019 journée des présidents à GAP
- 14 au 19 octobre 2019 Semaine Zen

***Les Voyages***

du 25 au 28 mars : Paris

du 2 au 9 novembre croisière en Méditerranée

En mon nom personnel et au nom des membres du bureau, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Que 2019 vous apporte joie, bonheur et surtout une bonne santé.

**Annie GLEIZE**  
**Présidente du Club le Mourre Froid**



**Ski Club de Réallon**

Une nouvelle saison se profile avec une équipe toujours autant motivée et passionnée !

Des idées et des projets qui se mettent en place : séances d'entraînements physiques depuis la Toussaint dans le but de créer une réelle cohésion de groupe et de prévenir les blessures, création d'un site internet et d'une page Facebook afin d'avoir une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux, mise en place d'une section Loisirs pour permettre aux jeunes désireux de pratiquer le ski à un excellent niveau, de continuer mais sans compétition, nouveaux stages à Noël pour le Pré-Club et aux vacances de Février pour le Club...

Du changement aussi du côté du Comité Directeur : Jean-Luc BLANC à l'origine de la création du Club en 1996 a démissionné de son poste de Président, le bureau Ski Club lui a présenté ses remerciements et lui a exprimé sa profonde gratitude, pour son engagement et son investissement, consacré au développement du Ski Club pendant toutes ces longues années. Il a été remplacé par Sébastien OLMO.

La reprise officielle des entraînements a eu lieu ce samedi 22 décembre, avec une journée de détection pour le Pré-Club, mais aussi pour le Club.

Les effectifs sont d'ores et déjà annoncés à la hausse.



Nous vous souhaitons un excellent hiver et vous disons à bientôt sur les pistes de ski de Réallon !

Et n'oubliez pas de vous rendre sur notre nouveau site internet [www.skiclubreallon.fr](http://www.skiclubreallon.fr), et de liker notre page Facebook !

### Le bureau du Ski Club de Réallon



.....

## Divers

Les réponses à toutes les questions que vous ne vous posiez pas (encore) à propos de  
**Comment produire son électricité pour diminuer sa facture.**

### Pourquoi faire ?

Un panneau installé vous fournit « gratuitement » les jours de soleil la consommation « de base » de votre maison : VMC, box internet, frigo, veille. Toute l'électricité produite est utilisée instantanément et diminue d'autant votre facture.

### C'est rentable ?

Les tarifs de l'électricité ne cessent et ne cesseront de grimper et le prix des panneaux baisse de mois en mois. C'est inéluctable : un jour il sera **moins cher de produire son électricité que de l'acheter à EDF**. Hé bien c'est fait ! selon les régions climatiques, les courbes se sont croisées quelque part en 2016 ou 2017.

On peut considérer un panneau en autoconsommation comme une forme de placement financier sur 25 ans (durée de la garantie du panneau) à fort rendement (de l'ordre de 10% alors que le livret A est rémunéré 0,75%).

### C'est possible ?

D'un point de vue urbanisme, pas de déclaration à faire si le panneau est posé au sol. Une déclaration de travaux doit être faite en mairie si le panneau est fixé au bâtiment, les restrictions imposées par la proximité des bâtiments classés sont assouplies, un « Guide solaire et patrimoine classé » vient d'être édité et consultable sur internet.

Concernant ENEDIS, une convention gratuite doit en principe être signée lorsque l'on branche des panneaux en autoconsommation.

### C'est compliqué ?

Des kits solaires clés en main sont vendus et il suffit de fixer le panneau quelque part (toiture, balcon, mur ou support au sol) et de brancher le tout sur une prise normale de votre maison.

### C'est cher ?

Un projet d'autoconsommation c'est en règle générale 1 panneau, parfois 2. Actuellement un kit avec un panneau de 300W à installer soi-même coûte 400 euros. Avec une baisse de prix annoncée et en participant à une commande groupée on peut espérer un tarif à **300 euros** en 2019.

Pour plus de renseignements, je vous propose une rencontre le dimanche 20 janvier à 10h30 à la salle des associations. Au programme : présentation d'un panneau destiné à l'école des Rousses et que nous brancherons ensemble en autoconsommation le temps de la démonstration. Je peux répondre à certaines questions sur la base de mon expérience d'autoconsommateur mais je ne suis pas spécialiste dans le domaine, en revanche, si suffisamment de personnes se déclarent intéressées je peux essayer de faire venir un intervenant qualifié. Merci donc de me faire part de votre intérêt pour participer à cette réunion à [pierrick.grange@gmail.com](mailto:pierrick.grange@gmail.com) ou au 06 78 31 59 73.

**Pierrick Grange**

## La légende des Traffans

Un panneau expliquant la légende des Traffans a été réalisé en partenariat avec le Parc National des Ecrins.

Ce panneau a été installé en bord de sentier, au Pas du Layre, un peu avant la chapelle Saint-Marcellin. Il a été mis en place pour l'amontagnage, qui a eu lieu comme chaque année le 14 juillet.

**Réallon  
Les Gourniers**

### Légende des Traffans

**Au Moyen-âge, suite à une nouvelle remise en cause des Communs du Mandement de Savines, par le Seigneur du lieu, des Réallonnois excédés précipitèrent ses brebis ici même, au Pas du Layre. Pour masquer leur délit, ils coupèrent la langue du père. Interrogé par les Savinois à son retour, il voulut répondre en Langue d'Oc : « Mé n'en trop fa » (ils m'en ont trop fait). Mais il ne put que marmonner : Traffans, à l'origine du surnom des Réallonnois.**

■ Vous êtes ici au Pas du Layre (Pas du Layré en occitan). Un 'Pas' est une brèche, parfois dangereuse. Un Layré est un troupeau, un brigand. L'accès privilégié aux montagnes de Charçès et de la Vieille Selle passe par ce défilé, rien d'étonnant qu'en ce lieu, les possesseurs puissent être détestés et les troupeaux précipités dans le ravin !

■ Les Communs désignent des biens dont l'usage est partagé par tous. Ce concept naît d'une époque où l'Etat n'existe pas encore (environ 10 000 ans avant J.C), une période où les hommes s'approprient des champs, les labourent, les ensèmentent, les moissonnent, deviennent ainsi propriétaires. Les bois qui fournissent le combustible, les lieux de chasse et de pâturage sont des espaces collectifs utilisés par les paysans locaux. Pour les gérer et les administrer durablement, cet état de fait s'institutionnalise. Les Mandements verront donc le jour pour organiser ces Communs.

■ Au Moyen-âge, le mandement désigne un espace géographique, une organisation sociale et une gestion de l'économie en général. Les seigneurs de Savines jouissent de privilèges mais ils avaient aussi obligation de se soumettre aux mêmes règles que tout paysan et plus particulièrement sur les richesses naturelles communes. A ce jour, deux mandements ont résisté à la tourmente révolutionnaire de 1789. Toutefois, leurs prérogatives furent réduites. Le mandement de Savines continua à gérer les forêts et les plantages. En 1909, les différents entre éleveurs conduisirent à la distribution des alpages. Aujourd'hui, une partie des forêts de Réallon, Savines, Prunières, St-Appolinaire et Puy-St-Eusèbe reste sous gestion mandementaire.

**1909. Le partage des alpages**

Alpage de Réallon  
Alpage de Savines  
Alpage de Prunières  
Alpage de Puy-Saint-Eusèbe  
Alpage de Saint-Appolinaire  
Forêt communale

REALLON  
SAVINES  
PRUNIÈRES  
SAVINES-LE-LAC  
POY-SAINTEUSÈBE

© Parc national des Ecrins

« Au Moyen-Âge, suite à une nouvelle remise en cause des Communs du Mandement de Savines, par le Seigneur du lieu, des Réallonnois excédés précipitèrent ses brebis ici même, au Pas du Layre. Pour masquer leur délit, ils coupèrent la langue du père. Interrogé par les Savinois à son retour, il voulut répondre en Langue d'Oc : « Mé n'en trop fa » (ils m'en ont trop fait). Mais il ne put que marmonner : Traffans, à l'origine du surnom des Réallonnois ».

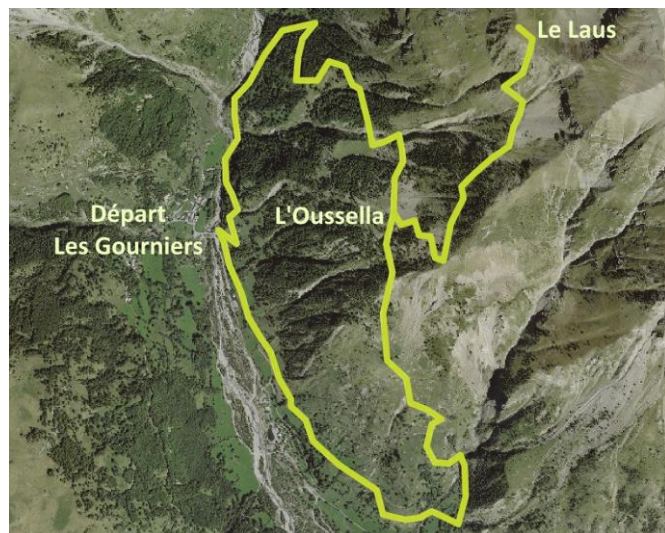
## Inauguration de la boucle de l'Oussella

Le nouveau sentier « boucle de l'Oussella » a été réalisé par l'Association Lacs Rivières et Sentiers durant l'été 2017.

La maîtrise d'œuvre était assurée par le Parc National des Ecrins dans le cadre du programme Grand Tour des Ecrins.

Cette boucle est accessible aux familles pour une durée de marche de trois heures, avec 350 mètres de dénivelés. Il est possible de continuer ce sentier jusqu'à la pointe du Laus à 2346 mètre d'altitude, soit 600 mètres de dénivelés supplémentaires.

Ce sentier a été inauguré le 24 juillet 2018, en présence de la Commune de Réallon, du Parc National des Ecrins, de l'ONF, de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, de l'Office de Tourisme Intercommunal et de l'entreprise Lacs, Rivières et Sentiers.



## Défi Tour de Serre-Ponçon - Trail

François D'Haene, sportif de haut-niveau, spécialiste de l'ultra-trail avait préparé ce défi depuis plusieurs mois, réaliser le Tour de Serre-Ponçon, en équipe de trois, avec un parcours d'environ 180 km et 10000 m de dénivelé positif.

Le jeudi 20 septembre 2018, François D'Haene, Alexis Traub, et Guillaume Provost sont partis d'Embrun à 10 heures. Le parcours passait notamment par : la Fontaine de l'Ours, le Pic de Charance, le Pic du Grand Morgon, le Col du Morgonnet, le Pic de Dormillouse (04), le Mont Colombis, le Pic de Piolit, le Col de la Coupa et le Mont Guillaume. Des pauses obligatoires sur 4 bases de vies étaient organisées dans les villages du



Lauzet, de Rousset-Apiland, d'Ancele et de Réallon – Les Gourniers.

Les trois co-équipiers sont arrivés au Gîte des 3 Cols le vendredi 21 septembre 2018 en début d'après-midi avant de repartir pour la dernière partie du parcours.

Ils ont réalisé ce défi en 34h40 m.



Il y avait aussi les acheteurs des environs et surtout ceux de Savoie venus négocier les bêtes qui partiront pour les producteurs savoyards.

Les transactions allaient bon train et les discussions étaient animées pour convenir du bon prix, pour la bonne bête.

Les Jeunes Agriculteur du canton de Chorges, en collaboration avec la commune, ont quant à eux assuré l'animation et organisé le repas élaboré à base de produits de pays, un vrai régal pour la centaine de personnes inscrites.

Réallon, territoire de haute montagne, qui ne compte pas moins de 8 exploitations, avec une agriculture dynamique ; 6 jeunes agriculteurs installés ou en cours d'installations ces dernières années, vous donne rendez-vous l'année prochaine.

**Nathalie MARTIN**

## Foire aux Bestiaux

Ce samedi 22 septembre se déroulait, aux Gourniers, la 31ème édition de la foire agricole de Réallon.

Dans la semaine, les 350 têtes de bétail qui ont passées l'été sur l'alpage de Chargès, au fond de la vallée, dans le Parc National des Ecrins, ont regagné leur village.

Il y avait du monde pour admirer les génisses sur le champ de foire.

Les juges ; Pierre PELLEGRIN et Hervé BARTHELON ont sélectionné et récompensé les plus belles du troupeau, de race Abondance et Tarine ainsi qu'en race à viande.

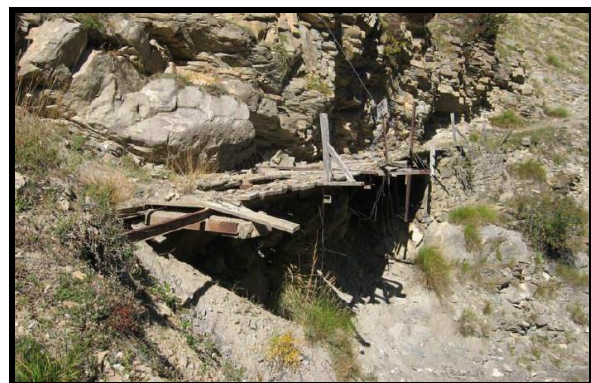


## Passerelle de la Vieille Selle

La passerelle de la Vieille Selle fortement endommagée depuis plusieurs années et inutilisée depuis la création du nouveau sentier permettant de rejoindre l'alpage de la Vieille Selle, a été démontée cet automne.

L'entreprise spécialisée « Damien Gobbo » est intervenue pour démonter et évacuer cet ouvrage de 17,50 m de long et de 2,50 m de large.

La maîtrise d'ouvrage et le co-financement ont été assurée par le Parc National des Ecrins, le Département, la Commune de Réallon et la Commune de Savines le Lac.



## Cérémonie du 11 novembre

Pour ouvrir la cérémonie commémorant le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, les cloches ont sonné à la volée ce dimanche 11 novembre 2018.

Le Maire, Jean-Louis Gleize a ensuite lu la lettre écrite par le Président de la République, puis les enfants du groupe scolaire des Rousses, conduits par leur directrice, Magalie Villard-Mazzola, ont lu les paroles de la chanson de Florent Pagny « Le Soldat », ainsi que des extraits du poème de Paul Éluard « Liberté ». Benjamin Peyron a poursuivi l'hommage par la lecture d'un texte rédigé par l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre.



## Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés de la Commune a eu lieu cette année à l'Hôtel des 4 Saisons, le vendredi 7 décembre 2018.



## Information « La Poste » distribution du courrier

Les services de La Poste nous informe, qu'en cas de facteur remplaçant, il n'est pas toujours simple de distribuer les courriers et colis, pour cause d'adresse incomplète ou de nom illisible sur les boîtes aux lettres.

Afin de faciliter la distribution postale et éviter tout retard, merci de bien vouloir faire mentionner le nom des voies sur votre adresse, et de faire apparaître clairement votre nom sur votre boîte aux lettres.

## Stationnements abusifs et gênants

Il a été constaté la présence de plusieurs véhicules « ventouses » qui stationnent depuis plusieurs jours, voir plusieurs semaines sur les parkings ou emplacements communaux. La loi exige un déplacement des véhicules au-delà de 7 jours (voir article du Code de la route ci-dessous).

Il en est de même pour le stationnement illicite de véhicules en bordure des voies communales et départementales, gênant la circulation et menaçant la sécurité des automobilistes et des piétons. Merci de bien vouloir privilégier le stationnement de vos véhicules sur vos parkings privés, et si nécessaire, sur les parkings communaux dans le respect des termes de la loi. (voir article ci-dessous)

Il est fait appel au bon sens et au civisme de chacun pour le bien-être de tous.

### *Article R417.12 du Code de la Route*

*Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.*

*Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.*

*Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.*

*Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.*

# Infos Pratiques

## Etat Civil

### Décès :

Toutes nos condoléances aux familles et amis de :

**Odette PEYRON**, décédée le 30 septembre 2018 à Gap à l'âge de 74 ans.

**Marie-Thérèse OLLIEU**, décédée le 3 décembre 2018 à Gap, à l'âge de 90 ans.

**Gérard MARSEILLE**, décédé le 3 décembre 2018 à Embrun, à l'âge de 66 ans.

**Albert MARSEILLE**, décédé le 10 décembre 2018 à Embrun, à l'âge de 86 ans.

### Horaires déchetterie du SAVINOIS :

du 1er octobre au 30 avril :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h.

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

du 1er mai au 30 septembre :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Dimanche de 9h à 12h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

## Site Internet de la Mairie

Pour ne rien louper de la vie de la commune, pensez en enregistrer votre adresse mail en bas du site – rubrique « **Suivez Nous** », vous serez alors alerté à chaque mise à jour.



### Recensement militaire.

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Mairie de Réallon – La Place – 05160 Réallon

Tél. 04.92.44.23.93 – reallon.mairie@wanadoo.fr <http://www.reallon.fr>

**Le Maire** reçoit sur rendez-vous.

#### Service administratif :

Ouverture au public de la Mairie : le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

#### Service technique :

Les interventions du service technique pour les particuliers se feront les lundi et vendredi, sauf en cas d'urgence.

Directeur de publication : Jean-Louis GLEIZE

Conception, réalisation et impression : Mairie de Réallon

Rédaction : J.L. GLEIZE, P. GRANGE, Mairie de Réallon, R. DEYMIER, J. SUIRE, A. GLEIZE, S. OLMO, S. MEYER, N. MARTIN, E. GLEIZE.

Photos : A. GLEIZE, E. GLEIZE, Mairie de Réallon, S. MEYER, Ski Club de Réallon, N. MARTIN,